



Cabinet de la Bourgmestre

## **ARRETE DE LA BOURGMESTRE**

Travaux d'entretien de voirie ruelle de la Lèche

### **Arrêté 93-2025**

#### **LA BOURGMESTRE,**

Vu la nouvelle loi communale, notamment en son article 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06/06/2024 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que la société BODARWE SA, siège Av. de Norvège 16 à 4960 représentée par Mr Frédéric Hagemann (0498/864687), doit effectuer des travaux empiétant sur la voie publique à Esneux : les travaux étant prévus ruelle de la Lèche du 16/06/25 au 11/07/25 ;

Attendu que le bon déroulement des travaux nécessite des mesures de circulation particulières ;

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants ;

#### **ARRETE :**

**Article 1 :** L'entrepreneur susmentionné est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement desdits travaux. La signalisation devra être conforme à l'arrêté du Gouvernement wallon du 06/06/2024 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

**Article 2 :** Une signalisation sera placée aux accès de la ruelle de la Lèche côté Quai de la Régence et rue de Bruxelles avertissant des travaux.

**Article 3 :** Afin d'entreposer leur matériel, des emplacements de stationnement seront réservés sur le parking de la rue de Bruxelles.

**Article 4 :** Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.



La Bourgmestre,  
**Laura IKER**

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – AP 1

Cabinet de la Bourgmestre : Administration Communale, 1, place Jean d'Ardenne – 4130 ESNEUX

Privé : Rue de la Fontaine, 3 – 4130 ESNEUX – Tél. 04/380.56.00

Secrétariat de la Bourgmestre : Tél. 04/380.93.22 – Fax 04/380.22.93

e. mail : [info@esneux.be](mailto:info@esneux.be) - Internet [www.esneux.be](http://www.esneux.be)